



# Baromètre économique du vrac et du réemploi des emballages

Mai 2026 - Édition 2

## Synthèse stratégique

Emballages ménagers  
et professionnels :  
structuration, dynamiques  
et passage à l'échelle



Réseau Vrac  
& Réemploi



**Deloitte.**

# Sommaire

1. Édito croisé: Une filière en changement d'échelle.....	3
2. Les enseignements clés du baromètre.....	4
3. Chiffres clés 2024 : vue consolidée.....	5
4. Cadre réglementaire: un accélérateur structurant.....	6
5. Usages ménagers: une structuration encore hétérogène.....	7
6. Usages professionnels: des modèles déjà matures.....	9
7. Conditions de passage à l'échelle.....	11
8. Messages stratégiques.....	13
9. Conclusion: Vers une logique industrielle.....	14
Methodologie & périmètre de l'étude.....	15



# 1 | Édito croisé: une filière en changement d'échelle

**Célia Rennesson**, Directrice générale de Réseau Vrac et Réemploi, et **Valentin Fournel**, Directeur Innovation, Écoconception et Réemploi de Citeo, portent dans cet éditorial une conviction partagée: le réemploi entre dans une nouvelle phase, celle de l'industrialisation.

“

**Le vrac et le réemploi des emballages connaissent aujourd'hui une évolution majeure.** Longtemps portés par des initiatives fragmentées, souvent expérimentales ou sectorielles, ils s'inscrivent désormais dans des chaînes de valeur structurées, impliquant la grande distribution, la restauration, l'industrie, la logistique et l'e-commerce.

**Cette deuxième édition du baromètre marque un tournant important.** Elle élargit pour la première fois le périmètre d'analyse aux emballages professionnels, permettant ainsi une lecture consolidée de l'ensemble des usages du réemploi en France. **Elle confirme également que le réemploi ne constitue plus uniquement un levier environnemental, mais bien une filière économique en structuration**, avec ses acteurs, ses infrastructures et ses modèles.

**Les capacités industrielles existent déjà**, en particulier en matière de lavage, mais leur pleine mobilisation dépend désormais de la capacité collective à structurer les flux, standardiser les formats et mutualiser les investissements. Le passage à l'échelle ne repose plus uniquement sur l'innovation ou l'expérimentation, mais sur **la construction d'un système industriel cohérent**.

C'est dans cet esprit que ce baromètre a été conçu: non pas comme un état des lieux figé, mais comme un outil pour agir, coordonner et accélérer.

”



# 2 | Les enseignements clés du Baromètre

L'analyse consolidée des données 2024 met en évidence plusieurs enseignements structurants pour la filière.

## 1. LE RÉEMPLOI PROFESSIONNEL EST DÉJÀ UNE RÉALITÉ INDUSTRIELLE.

Palettes, bacs plastiques, IBC, fûts inox et bacs gastronomes opèrent depuis des décennies avec des taux de retour moyen de 96 %, des milliards d'unités en circulation et des économies d'échelle prouvées.

## 2. LE RÉEMPLOI MÉNAGER MONTE EN PUISSANCE MAIS RESTE FRAGILE.

- 24,2 millions d'emballages ménagers HCN lavés et remis sur le marché en 2024 ;
- + 45 % attendus d'ici fin 2026 ;
- les taux de retour restent très contrastés selon les circuits (30 % en GMS, 95 % en livraison spécialisée).

## 3. LES CAPACITÉS DE LAVAGE SONT SOUS-EXPLOITÉES.

Les centres de lavage des emballages ménagers ne sont utilisés qu'à 30 %. S'ils tournaient à 100 %, plus de 85 millions d'emballages supplémentaires pourraient être traités chaque année sans investissement majeur.

## 4. LA STANDARDISATION EST LA CONDITION SINE QUA NON DU PASSAGE À L'ÉCHELLE.

La gamme R-Cœur (Citeo), les emballages RVR, les formats partagés EIC et les bacs GN inox en restauration démontrent que la mutualisation des formats réduit structurellement les coûts logistiques et de lavage.

## 5. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DEVIENT UN ACCÉLÉRATEUR PUISSANT.

- Loi AGECE (10 % de réemploi en 2027) ;
- Règlement PPWR (applicable dès août 2026), REP EPRO en juillet 2026 ;
- la réglementation bascule d'une logique incitative à une logique d'obligation structurante.

## 6. LES FINANCEMENTS PASSESSENT DE L'EXPÉRIMENTATION À L'INDUSTRIALISATION.

L'ADEME a mobilisé plus de 46 M€ depuis 2019. Citeo et Adelphi ont engagé plus de 68 M€ en 2024 pour soutenir 228 projets et initiatives de réemploi, pour accompagner les infrastructures de lavage,

le développement d'emballages standardisés et la structuration du dispositif mutualisé interopérable ReUse. Citeo Pro a accompagné 4,9 millions de rotations de bacs GN pour 242 K€ dédiés à la restauration collective. Leko a financé 29 initiatives pour 0,80 M€. L'enjeu est désormais d'orienter ces financements vers les dispositifs et infrastructures mutualisées qui vont permettre de développer plus massivement les volumes d'emballages réemployés.

## 7. LE RÉEMPLOI CRÉE DE L'EMPLOI LOCAL ET DE LA SOUVERAINÉTÉ INDUSTRIELLE.

- 9 000 ETP en 2024 ;
- + 20 % attendus d'ici 2026 ;
- les activités de collecte, tri, massification, lavage, logistique et traçabilité génèrent des emplois non délocalisables et ancrés dans les territoires.



# 3 | Chiffres clés 2024 : vue consolidée

## INDICATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

En 2024, la filière du vrac et du réemploi représente un écosystème économique significatif et en croissance porté par des opérateurs dont les activités couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur : de la fabrication d'emballages réemployables jusqu'au lavage et à la logistique retour.



**1 144 M€**

**Chiffre d'affaires**

opérateurs du réemploi  
et producteurs



**9 000**

**Emplois (ETP)**

Vrac et réemploi  
en 2024



**+20%**

**d'embauches prévues**  
d'ici 2026

## VOLUMES D'EMBALLAGES RÉEMPLOYÉS EN 2024

En 2024, le réemploi professionnel s'affirme comme un modèle industriel consolidé, avec près de 2 milliards d'EIC mis sur le marché et des taux de retour moyen de 96 %. Les emballages ménagers, portés par une dynamique réelle, restent dans une phase de structuration : les volumes lavés progressent, mais les taux de retour demeurent hétérogènes selon les circuits, révélant le chemin encore à parcourir vers la massification.

Catégorie	Volume réemployé	Taux de retour	Taux de rebut (apr. lavage)
<b>Emballages ménagers HCN</b>	24,2 M	30 % (GMS) 95 % (livraison)	4 %
<b>Emballages consommation nomade</b>	8 M (hors gobelets) + 110 m gobelets	57 % (restauration) 97 % (festival)	0,3 %
<b>Emballages de la restauration (ER)</b>	291,5 M	Jusqu'à 99 %	0,2 %
<b>Emballages industriels &amp; commerciaux</b>	1741,7 M	Jusqu'à 96 %	n.s.

## CAPACITÉ DE LAVAGE

Le lavage constitue le maillon critique de toutes les boucles de réemploi. En 2024, les capacités installées sont bien présentes mais structurellement sous-exploitées, notamment pour les bouteilles en verre.



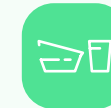
**64**

**Centres de lavage**  
Opérationnels en 2024



**19**

**Nouveaux centres prévus**  
Opérationnels à horizon  
2030



**30%**

**Utilisation machines HCN**

+ 85 m emballages  
possibles à 100 %<sup>1</sup>

Ces éléments confirment que la filière dispose déjà de bases industrielles solides, mais que leur pleine mobilisation dépend de la montée en puissance des volumes mis en marché et des dispositifs opérationnels.



# 4 | Cadre réglementaire : un accélérateur structurant



Au niveau national, la loi AGECE fixe des objectifs de réemploi et des obligations de réemploi directement applicables aux producteurs via leurs éco-organismes, et la loi Climat et Résilience introduit quant à elle des obligations de mise en rayon d'offres de PGC en vrac.

À l'échelle européenne, le règlement PPWR harmonise les règles et introduit des exigences en matière de réemploi, de vrac (refill), de standardisation et de traçabilité. Il renforce également la nécessité de structurer des systèmes de réemploi à grande échelle.

En parallèle, les filières de responsabilité élargie du producteur (REP) évoluent. Elles introduisent des obligations de financement des solutions de réemploi, des objectifs de réemploi et des exigences de standardisation, contribuant à structurer les investissements et les modèles économiques.

Les filières REP encadrent désormais le réemploi des emballages : la REP Emballages ménagers (depuis 1992, pilotée par Citeo/Adelphi/Leko), la REP Emballages de la restauration (2024, Citeo Pro), et la REP Emballages professionnels EPRO (applicable en juillet 2026). Les cahiers des charges imposent a minima que 5 % du budget annuel des éco-organismes soit dédié aux investissements structurants pour le réemploi, ainsi que la définition par les éco-organismes de gammes d'emballages standardisés.

Cadre national : loi AGECE & Climat	Règlement européen PPWR <i>Application générale à compter du 12 août 2026 (impact opérationnel 2027 &gt; 2030)</i>
10 % des emballages réemployés d'ici 2027 (tous secteurs)	40 % de réemploi pour flux B2B d'emballages transport entre 2 entreprises situées dans 2 EM d'ici 2030
Objectif 20 % de PGC vendus sans emballage primaire d'ici 2030, y compris en vrac	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 % réemploi pour flux B2B d'emballages de transport intragroupe dès 2030</li> <li>• 100 % de réemploi pour flux B2B d'emballages de transport entre 2 entreprises au sein d'un même EM d'ici 2030</li> <li>• 10 % de réemploi pour flux B2B d'emballages groupés d'ici 2030</li> </ul>
Réduction de 50 % des bouteilles en plastique à usage unique d'ici 2030	Obligation de recharge en CHR dès février 2027
Obligation de proposer un contenant réutilisable en vente à emporter (2025)	10 % de boissons en emballages réutilisables dans un système de réemploi, en point de vente d'ici 2030



# 5 | Usages ménagers : une structuration encore hétérogène

## LE VRAC : LA CONSOLIDATION APRÈS L'EXPANSION

Après plusieurs années de forte croissance, le vrac entre dans une phase de consolidation. La part des hypermarchés et supermarchés équipés d'un rayon vrac est passée de 75 % en 2022 à 59 % en 2024, en raison des contraintes de rentabilité et de gestion opérationnelle. L'assortiment se concentre sur l'épicerie sèche (>92 % des références) et les produits à forte rotation.

La tendance de fond est à la professionnalisation des rayons : outils digitaux de suivi et traçabilité, prestataires spécialisés, innovations technologiques (dosage automatique, produits frais, contenants réemployables, etc.). La clarification réglementaire récente du cadre d'application de l'article 23 de la loi Climat qui impose les 20 % de vrac en GMS, stabilise les stratégies d'investissement des distributeurs.



## LES EMBALLAGES MÉNAGERS HORS CONSOMMATION NOMADE : MONTÉE EN CHARGE PROGRESSIVE



Les emballages ménagers HCN : bouteilles et bocaux en verre, seaux et barquettes réemployables... constituent le cœur de la filière du réemploi grand public. Les trois indicateurs suivants illustrent à la fois les progrès réalisés en 2024 et le potentiel encore à activer.

Les taux de retour restent très hétérogènes selon les circuits : 30 % en grandes et moyennes surfaces, 45 % en magasins bio spécialisés, 92 % en drive spécialisés et 95 % pour les consignes en livraison à domicile. La standardisation des formats (gamme R-Cœur portée par Citeo, les emballages RVR) et la montée en qualité des centres de lavage constituent les deux leviers prioritaires. Le taux de rebut après lavage est tombé à 4 % en 2024, contre 15 % en 2023.



24,2 M

Emballages  
lavés / remis en marché  
2024



1 000+

Points de collecte actifs  
en magasins en 2024



+45%

Croissance prévue d'ici 2026  
Fournisseurs d'emballages



## LA CONSOMMATION NOMADE : UN GISEMENT MAJEUR À STRUCTURER

La vente à emporter génère plus de 220 000 tonnes de déchets par an. En 2024, 110 millions de gobelets réemployables et 8 millions d'emballages repas ont été lavés et remis sur le marché. Les taux de retour varient fortement : 97 % en festival/événement, seulement 57 % en restauration classique.

Les freins principaux sont le coût d'entrée pour les entreprises du secteur de la consommation nomade (5 à 15 fois plus cher que le jetable), la fragmentation des acteurs et la complexité opérationnelle pour ces entreprises. 93 % des Français se déclarent néanmoins favorables à la consigne dans le secteur de la consommation nomade.



## LA LIVRAISON À DOMICILE : MODÈLE EN FORTE MONTÉE EN PUISSANCE



La livraison à domicile de produits dans des emballages consignés s'impose logiquement comme le circuit le plus performant en matière de taux de retour et de montée en volumes (le geste retour ne reposant pas exclusivement sur le consommateur). En 2024, les trois indicateurs clés confirment une accélération significative par rapport à 2023.

**15 M+**  
Emballages collectés  
+50 % vs 2023

**4 000**  
Références disponibles  
+ 1000 en 2023-2024

**95 %**  
Taux de retour  
vs 87 % en 2023

Si le modèle de la livraison consignée à domicile démontre des performances opérationnelles élevées, le principal enjeu reste la logistique retour qui demeure coûteuse et le "dernier kilomètre inverse". L'interopérabilité entre opérateurs constitue le prochain verrou à lever pour atteindre les économies d'échelle.

## L'E-COMMERCE : EXPÉRIMENTATIONS ACTIVES, ÉCONOMIES ENCORE FRAGILES

Plus d'1,2 million d'emballages réemployables dans l'e-commerce ont été mis sur le marché français en 2024. Le taux de retour varie de 10 à 45 % selon les modalités, pouvant atteindre 98 % en click & collect. Les emballages réemployables restent en moyenne 2 à 4 fois plus chers que les emballages à usage unique. L'initiative Mondial Relay (10 000 points relais mobilisés pour la collecte) illustre le potentiel de massification.

### Les conditions de succès dans les usages ménagers

L'analyse des expérimentations menées en 2024 fait émerger quatre conditions qui se révèlent déterminantes pour garantir la viabilité économique et opérationnelle des boucles de réemploi d'emballages ménagers, quels que soient les circuits de distribution concernés.

### QUATRE FACTEURS CLÉS

- **Consigne monétaire** : levier déterminant pour sécuriser les taux de retour en grande distribution.
- **Standardisation des formats** : la gamme R-Cœur (bouteille fraîcheur 1 l, bouteille ambrée 75 cl...) et les emballages RVR réduisent les coûts et facilitent la mutualisation des infrastructures.
- **Montée en qualité du lavage** : 4 piliers qualité pilotés par Citeo (grille d'audit, essais métiers, guide du lavage, feuille de route).
- **Coopérations sectorielles** : les différentes coalitions lancées depuis quelques années illustrent la nécessité d'agir collectivement.



# 6 | Usages professionnels : des modèles déjà matures

## LES EMBALLAGES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX (EIC) : MATURITÉ ÉPROUVÉE

Contrairement aux usages ménagers, le réemploi des emballages industriels et commerciaux s'appuie sur des décennies de pratiques consolidées. Les volumes sont massifs, les taux de retour élevés et les modèles économiques stables. Les trois indicateurs suivants illustrent l'ampleur et la maturité de ce segment.



**1 742 M**

EIC réemployés / an  
mis sur le marché en  
France



**96%**

Taux de retour moyen  
EIC réemployables  
en 2024



**120 rotations**

Caisses plastiques  
Rotations sur 15 ans



Les palettes (300-350 millions en circulation), caisses et bacs plastiques, IBC à cage acier (900 000 collectés en 2024, 87 % réemployés) constituent l'ossature du réemploi professionnel.

Ces systèmes reposent sur des flux massifiés, des formats standardisés et des relations contractuelles B2B stables. Les poolers (tels que Chep, Euro Pool System, Ifco, Pandobac) structurent ces boucles autour de trois leviers : traçabilité, facturation à l'usage et maîtrise des retours.



## LA RESTAURATION COLLECTIVE : OBLIGATION LÉGALE ET TRANSITION EN COURS

Sous l'effet des lois EGalim et AGEC qui ont interdit l'usage des contenants en plastique pour le service et la réchauffe, 217 cuisines centrales sont déclarées comme réalisant du réemploi auprès de Citeo Pro, avec 5,4 millions de boucles de bacs GN effectuées entre mars et décembre 2024.

La transition repose sur les bacs gastronomes en inox, formats standardisés garantissant une boucle à 99 % de taux de retour. Le ROI est estimé à 7 ans pour une cuisine centrale ayant internalisé son lavage (durée de vie des bacs : 10-15 ans).



## LE SECTEUR CHR : UN MODÈLE HISTORIQUEMENT ROBUSTE

Le réemploi est ancré de longue date dans le fonctionnement des cafés, hôtels et restaurants, via deux formats phares : la bouteille en verre consignée et le fût réemployable en acier inoxydable. Ces boucles fermées avec lavage internalisé chez les producteurs, structurées autour du réseau des grossistes en boissons, atteignent des niveaux de performance exceptionnels, comme en témoignent les ordres de grandeur ci-dessous.

**850 M<sup>+</sup>**

**Bouteilles en verre consignées / an**  
via 600 entrepôts

**17 M**

**Fûts inox en circulation**  
CHR - durée de vie 30 ans

**80 %**

**Volumes CHR déjà en réemploi**

Exemple illustratif  
chez un grand brasseur

Plus de 85 % des bouteilles consignées transitent par le réseau des grossistes, avec des taux de rotation de 15 à 40 cycles selon les produits. Le modèle se fragilise dès que la variété des marques et formats augmente. Les innovations en cours (fûts flexibles, vin en fût inox, services de location-lavage externalisés, fontaines à eau) élargissent progressivement le périmètre.

## LES TRANSITIONS EN COURS : CAISSES PRIMAIRES ET BOÎTES EN CARTON

La substitution des boîtes en carton à usage unique par des caisses plastiques réemployables représente l'un des potentiels de développement les plus importants dans les emballages professionnels (fruits & légumes, marée, viande, produits frais). L'exemple des fruits et légumes démontre la faisabilité à grande échelle. La hausse du prix du carton renforce l'attractivité du réemploi.



## L'IMPACT ATTENDU DE LA REP EPRO

La REP Emballages professionnels, dont les dispositions sont fixées par le décret du 17 novembre 2025, et sera applicable en juillet 2026.

Elle est appelée à transformer le paysage des emballages professionnels en trois dimensions : obligation de déclaration (les estimations actuelles sur les volumes sont probablement sous-évaluées), mécanismes de financement (5 % minimum du budget des éco-organismes dédié au développement de solutions de réemploi), éco-modulations favorisant les emballages réemployables et réemployés, et financements structurés des opérations de collecte, lavage et traçabilité via les éco-organismes agréés.



# 7 | Conditions de passage à l'échelle

## LES FREINS STRUCTURELS

Malgré les progrès observés, le passage à grande échelle du réemploi se heurte à des obstacles structurels qui se retrouvent, à des degrés divers, dans l'ensemble des circuits et catégories d'emballages. Ces freins n'invalident pas le modèle; ils en précisent les conditions de réussite.

- ▶ **Investissements initiaux élevés** répartis sur toute la chaîne de valeur (emballages durables, lignes de lavage, collecte, tri, traçabilité, adaptation des lignes de production, stockage)
- ▶ **Modèles économiques fragiles** en phase de montée en charge: le réemploi peut être au démarrage temporairement plus coûteux que l'usage unique
- ▶ **Déséquilibre de maturité** avec l'usage unique: infrastructures amorties, logistique éprouvée, coûts unitaires bas
- ▶ **Taux de retour des emballages ménagers encore insuffisants** en grande distribution (30 %), freinant la massification des flux et l'amortissement des coûts fixes
- ▶ **Absence d'obligations de reprise des emballages par les distributeurs**
- ▶ **Absence de sanctions dissuasives en cas de non-respect des obligations**, verrous en partie levés par PPWR dès 2030 au plus tard
- ▶ **Diversité des formats et des matériaux** limitant la standardisation et renchérissant les coûts de traitement et de traçabilité

## LES QUATRE LEVIERS COMMUNS

Au-delà des spécificités propres à chaque segment, l'analyse transversale fait émerger quatre leviers partagés par l'ensemble des acteurs du réemploi, qu'ils interviennent dans les usages ménagers ou professionnels. Ce sont ces leviers qui conditionnent la viabilité économique durable des boucles.



**Massification des volumes :** levier n° 1 pour réduire le coût unitaire par cycle et rentabiliser les infrastructures de lavage



**Standardisation raisonnée :** formats mutualisés (R-Cœur, emballages RVR, GN inox, EIC standardisés) réduisant les coûts de collecte, tri, lavage et logistique. Elle doit s'articuler avec les spécificités de certaines marques qui peuvent apporter des volumes.



**Mutualisation des infrastructures :** partage des capacités de lavage, hubs de massification, planification intégrée des retours. Réduction structurelle des transports à vide.



**Traçabilité adaptée :** codes-barres/ QR codes pour les emballages ménagers, RFID/systèmes intégrés pour les flux professionnels à haute valeur unitaire.



## LES FINANCEMENTS

Le développement du réemploi repose sur des investissements lourds et de long terme qui ne peuvent être portés uniquement par les acteurs opérationnels. En 2024, l'ADEME, Citeo/Adelphe et Leko ont significativement accru leur engagement, marquant une bascule claire de la phase d'expérimentation vers l'industrialisation, avec des financements fléchés vers des dispositifs couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, des études de faisabilité jusqu'aux investissements en infrastructures de lavage.

Financier	Montant 2024	Focus
<b>ADEME</b>	46 M€ cumulés depuis 2019	Amorçage, investissements, démonstrateurs industriels. Transition progressive vers la REP EPRO.
<b>Citeo</b>	175 M€ cumulés entre 2023 et 2025	Toute la chaîne de valeur : investissements, études, sensibilisation, expérimentations, R&D, dispositifs mutualisés, infrastructures mutualisées.
<b>Leko</b>	0,8 M€ : 29 initiatives en 2024	R&D, conversion gammes, études de faisabilité, programme AURA.
<b>Citeo Pro (ER)</b>	0,242 M€	Accompagnement cuisines centrales : rotations bacs GN soutenues (14,4 cts/rotation).



# 8 | Messages stratégiques

## POUR LA FILIÈRE : PASSER D'UNE LOGIQUE DE PROJETS À UNE LOGIQUE DE SYSTÈME

La performance économique, environnementale et opérationnelle du réemploi repose désormais sur la capacité des acteurs à dépasser les initiatives individuelles pour construire des systèmes mutualisés et interopérables. Quatre priorités d'action se dégagent.

- ▶ **Renforcer la coopération interacteurs** en dépassant les boucles fermées non interopérables quand cela est pertinent (metteurs en marché, distributeurs, opérateurs, laveurs, logisticiens, équipementiers).
- ▶ **Accélérer la standardisation des emballages** et définir des exigences techniques (lavage, étiquettes, traçabilité) : condition indispensable pour réduire les coûts unitaires.
- ▶ **Structurer des modèles de gouvernance clairs des systèmes de réemploi** : rôles, responsabilités et flux financiers au sein des boucles.
- ▶ **S'appuyer en partie sur les segments professionnels matures** (logistique, restauration collective, CHR) comme leviers d'apprentissage et d'industrialisation au bénéfice des usages ménagers.

## POUR LES POUVOIRS PUBLICS : UN CADRE STABLE, LISIBLE, ORIENTÉ VERS L'INDUSTRIALISATION

L'enjeu n'est plus d'encourager le réemploi à la marge, mais de l'organiser comme une politique publique de transformation des modèles de production et de consommation avec une vision long terme partagée et accompagnée. Les cinq priorités sont les suivantes :

- ▶ **Assurer la cohérence et la lisibilité des cadres réglementaires** nationaux et européens, en évitant les signaux contradictoires entre réduction, réemploi et recyclage.
- ▶ **Faire du réemploi un pilier explicite de la planification industrielle** dans les secteurs à fort gisement (emballages ménagers, restauration, logistique, e-commerce).
- ▶ **Renforcer le rôle structurant des filières REP** en orientant les financements vers les infrastructures mutualisées, la standardisation et les systèmes de réemploi performants.
- ▶ **Accompagner les collectivités territoriales dans leur rôle de catalyseur local** : restauration collective, portage de repas à domicile, consommation nomade, logistique urbaine, émergence de centres industriels de lavage coordonnés.
- ▶ **Garantir l'effectivité des obligations réglementaires**, à travers des dispositifs de contrôle adaptés et des mécanismes de sanction suffisamment dissuasifs pour assurer une concurrence équitable entre acteurs engagés et non engagés dans la transition.

## POUR LES FINANCEURS : FINANCER LA STRUCTURATION, PAS SEULEMENT L'EXPÉRIMENTATION

La réussite du réemploi repose sur des investissements lourds, longs et coordonnés. Les financeurs publics comme privés, ont un rôle déterminant à jouer pour accélérer le basculement vers la phase d'industrialisation.

- ▶ **Soutenir les infrastructures critiques** : lavage industriel, logistique retour, traçabilité, équipements de production compatibles avec le réemploi.
- ▶ **Adapter les outils financiers aux spécificités du réemploi** : temps long, montée en charge progressive, rentabilité différée mais robuste une fois l'échelle atteinte.
- ▶ **Différencier les besoins entre phases** d'amorçage, d'industrialisation et de déploiement territorial
- ▶ **Reconnaître le réemploi comme un actif stratégique** : créateur d'emplois locaux non délocalisables, de résilience industrielle et de réduction des dépendances aux variations du prix des matières premières.



# 9 | Conclusion : vers une logique industrielle



## PASSER D'UNE LOGIQUE DE PROJETS À UNE LOGIQUE DE SYSTÈME

Cette deuxième édition du Baromètre économique du vrac et du réemploi des emballages marque un tournant : les solutions techniques existent, des modèles économiques fonctionnent déjà dans de nombreux segments, et le cadre réglementaire se renforce irréversiblement. Le défi n'est plus de démontrer, c'est d'organiser.

La coexistence entre filières matures, EIC, CHR, restauration collective et filières encore en construction, emballages ménagers en grande distribution, consommation nomade, e-commerce n'est pas un obstacle. Elle est une ressource. Les modèles éprouvés du réemploi professionnel fournissent des feuilles de route opérationnelles, économiques et industrielles dont les segments émergents peuvent s'inspirer.

Trois convergences sont indispensables : industrielle, pour mutualiser et standardiser à grande échelle ; réglementaire, pour articuler AGECE et PPWR en signaux stables et cohérents ; financière, pour orienter durablement les capitaux vers les infrastructures mutualisées plutôt que vers les pilotes isolés.

**Le vrac et le réemploi des emballages ne pourront changer d'échelle que s'ils sont pensés et pilotés comme des projets collectifs de transformation des modèles économiques et industriels sur un temps long. À ces conditions, le vrac et le réemploi deviendront des piliers durables de la transition écologique, de la compétitivité économique et de la souveraineté industrielle française et européenne.**



# Méthodologie & périmètre de l'étude

Cette deuxième édition du Baromètre économique du vrac et du réemploi des emballages a été réalisée par Deloitte pour Réseau Vrac et Réemploi, avec le soutien financier et technique de Citeo. Elle s'appuie sur les données de l'année 2024 et couvre la France métropolitaine.

## Périmètre

L'étude couvre deux grandes catégories d'emballages réemployables : les emballages ménagers, incluant les emballages hors consommation nomade (HCN) et les emballages de consommation nomade (CN) et les emballages professionnels, comprenant les emballages de la restauration (ER), les emballages industriels et commerciaux (EIC), ainsi que les emballages dédiés au e-commerce.

## Collecte des données

La démarche repose sur une double approche quantitative et qualitative, menée de manière simultanée sur plusieurs mois. Un questionnaire structuré a été adressé aux fournisseurs d'emballages, distributeurs et opérateurs de la filière (collecte, massification, tri, lavage, traçabilité). En parallèle, des entretiens individuels approfondis ont été conduits pour enrichir les données quantitatives et documenter les dynamiques sectorielles sur des thématiques ciblées.

Au total, 122 acteurs de la filière ont contribué à l'étude, parmi lesquels 118 ont participé à un entretien et 72 ont répondu à la collecte quantitative. Les données présentées correspondent à l'agrégation des réponses déclaratives des participants et ne font pas l'objet d'un audit systématique.

## Entreprises et organisations contactées

3jd, Accor, ADEME, Angers Loire Restauration, Aquarys, Association les Retournées, Avril cosmétiques, Barcodis, Bel, Benjamin Kerevel, Bibak, Bibaz, Biocoop, Bluenote pack, Bocoloco, Bout'à'Bout, Boutin Services, Carafe, Cartons Gratuits, Carton Ondulé de France, Carton Plein, Carton Vert, Casino, Castalie, Ceva Logistics/Gefco, CheckPoint, Chep, Circul'R, Citeo, Citeo Pro, Click'n Schluck, Compass, Consign-up, Cooperl, Corplex, Day by Day, Décathlon, Digi, DS Smith, Ecklo, En boîte le plat, Epalia, Esprit Planète, Eternity Systems, Exquado, Febea, Ferrero, Fevad, Fher, Flexikeg, FoodChéri, France Consigne, Geppia, Gilac, Go! Réemploi, GREIF, GS1, Guelt, Haut la consigne, Heineken, Hipli, Hobart, Ideel Garden, Inotec, Intermarché, Juwin, Koor, Koziol, Kronenbourg, La Poste, La Redoute, La Tournée, Les Boîtes nomades, Le drive tout nu, Le Fourgon, Leko, Lemon Tri, Lesieur, L'Incassable, Loadhog, Loop, Lorge, Luz Environnement, Ma bouteille s'appelle Reviens, Mayam, Mbpack, Meiko, Metro, Mobius Pack, Nestlé, Oc'Consigne, Oeco, Opack, OpOpOp, Options Solutions, Ouest boisson, Packtic, Pactalim, Pandobac, Perifem, Petainer, Petrel, ReUz, Revera, Schoeller Allibert, Semelog, Soofût, Source, Stef, Suntory, Syrec, Tables communes, TeamOuest DISTRALIS, Tomra, Tosca, Twice, Uzaje, Verallia, Vytal, Werit France, Wobz, Woopack.





**Deloitte.**

Réseau Vrac et Réemploi, Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

Siège administratif : 5 rue d'Alsace, 75010 Paris. Responsable de la publication :  
Celia Rennesson, directrice et fondatrice

Crédits photos : © OBO/Clandoeil.fr - New European Reuse Association

© 2026 Réseau Vrac & Réemploi

Direction artistique & Maquette : Agence dot. - Deloitte France